

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25005290

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

30 DEC. 2024

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0879 360 131**

Nom

(en entier) : **AB CAPUCINE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Drève de la Meute 31 - 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR UNIQUE

Extrait des décisions écrites prises par l'actionnaire unique le 18 novembre 2024:

A. DÉMISSION DE MONSIEUR JONATHAN BLANCHART EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR ET DÉCHARGE PROVISOIRE

L'actionnaire unique prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jonathan BLANCHART de son mandat d'administrateur (...).

L'administrateur sortant sollicite que la décharge provisoire lui soit accordée pour l'ensemble de son mandat.

L'actionnaire unique remercie Monsieur Jonathan BLANCHART pour l'ensemble de son implication durant son mandat et décide de prendre acte de la démission de Monsieur Jonathan BLANCHART à dater du 18 novembre 2024 à 23h59 ainsi que de lui donner la décharge provisoire.

B. NOMINATION DE MONSIEUR JÉRÔME BLANCHART EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'actionnaire unique décide de désigner Monsieur Jérôme BLANCHART en qualité d'administrateur de la Société à partir du 19 novembre 2024 pour une durée indéterminée.

C. PROCURATION

L'actionnaire unique demande à Madame Ségolène THOMAS, avocat dont le cabinet est sis Chaussée de Tervuren 177/8 à 1070 Bruxelles (avec faculté de substitution), afin d'accomplir tous les actes et signer tout document en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge des présentes résolutions, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Pour extrait conforme,
Ségolène THOMAS
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).